
Rattrapage pour l'obtention des 3 crédits des TPs

Les étudiants n'ayant pas obtenu les crédits des travaux pratiques en remplissant les exigences liées au test intermédiaire ont la possibilité d'effectuer la procédure de rattrapage suivante :

1. Choisir un ensemble de données statistiques (pouvant par exemple être trouvées dans un annuaire statistique, dans un journal ou sur internet). Ces données doivent comporter au minimum 2 variables et 20 observations.
2. Formuler une hypothèse de départ, puis effectuer une analyse statistique pertinente en utilisant les méthodes vues durant l'année. Il est conseillé d'utiliser plusieurs outils différents (graphiques, résumés numériques, tests, intervalles de confiance, ...).
3. Synthétiser les résultats et fournir **au minimum** six pages de résultats et analyses dans lesquelles *tous* les éléments suivants doivent figurer :
 - (a) Les données utilisées (papier ou support informatique) avec l'indication précise de leur source.
 - (b) Une explication de l'**hypothèse** de départ du travail.
 - (c) Les principaux **résultats** obtenus. Il n'est pas nécessaire de donner toutes les étapes intermédiaires de calcul.
 - (d) Une **interprétation** pertinente des résultats.
 - (e) Une **conclusion** mettant en relation les motivations de l'analyse avec les résultats obtenus.
 - (f) Une liste des "outils" tels que livres ou programmes informatiques utilisés. L'emploi de tels "outils" est encouragé.

Les travaux doivent être remis par email à l'enseignant du cours (André Berchtold) sous la forme d'un seul fichier au format .pdf.

Les crédits ne seront accordés que si tous les éléments indiqués ci-dessus sont jugés satisfaisants. Dans le cas contraire, des compléments seront demandés.

Remarques

1. Aucun travail de groupe ne sera accepté.
2. La démarche suivie est l'un des points essentiels de ce travail. Il ne sert à rien de multiplier les calculs et les graphiques si ceux-ci ne sont pas pertinents par rapport au sujet traité.
3. Le travail doit **obligatoirement** être rédigé sur un traitement de texte, à l'exception des graphiques qui peuvent être réalisés à la main, puis scannés pour être annexés au reste du travail.
4. La recherche effectuée doit être *originale*. Il ne s'agit en aucun cas de recopier des résultats existants. Si un tel cas devait se produire, l'étudiant concerné se verrait définitivement refuser les crédits et son nom serait transmis au décanat de la faculté des SSP.
5. Une des caractéristiques d'un travail de bonne qualité est d'être *reproductible*, ce qui signifie qu'à partir des éléments fournis (données utilisées, explications statistiques, etc ...), une personne lisant le travail doit pouvoir reproduire les analyses effectuées, et bien sûr obtenir les mêmes résultats.

Il n'y a pas de date limite formelle pour la reddition des travaux, mais pour que les TP puissent être validés durant la session de printemps, les travaux devront avoir été acceptés définitivement (après d'éventuels compléments) par l'enseignant au plus tard le mercredi 25 juin 2014. Pour la session d'automne, la date butoire est fixée au mercredi 27 août 2014.

ATTENTION : Les TP ne seront plus donnés ces prochaines années. Il ne sera donc pas possible de les valider au-delà de la session d'automne 2014 et les étudiants concernés se verront alors signifier un échec définitif!